

Procès-verbal de la réunion n° 12 du Conseil d'Administration du 16 février 2012

Présents : Mmes, I. Delrue, D. Doyen (de 18h35 à 20h25), D. Sonveaux (à partir de 19h), Mrs JP. Delchef (Président), P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B. Scherpereel (à partir de 19h), L. Lopez (secrétaire général)

Excusés : M. Collard (décès dans la famille)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

1. Préparation de l'assemblée générale du 24 mars 2012

1.1 Ordre du jour

Les membres du CDA parcourent l'ordre du jour de l'assemblée générale de mars 2012.

1.1.1 Proposition de modifications statutaires

Le Conseil d'Administration parcourt les propositions qu'il compte présenter lors de l'assemblée générale

1.1.2 PA 102

Le nouveau certificat médical pour la saison prochaine est présenté et accepté par les membres du Conseil d'Administration. Il sera publié sur le site le 30 mars 2012.

1.2 Bilan 2011

1.2.1 Situation au 31 décembre 2011

Etant donné l'absence du trésorier général, ce point est reporté.

1.2.2 Centres de coûts au 31 décembre 2011

Le trésorier général fera parvenir les tableaux aux membres du CDA.

1.3 Tableau d'éligibilité

Le tableau est présenté. Il reçoit l'aval des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du CDA décident de mieux répartir la durée des mandats des membres en fonction des voix reçues lors des élections : les 3 candidats qui auront recueilli le plus de voix seront élus pour 5 ans, les candidats qui auront recueilli le moins de voix seront élus pour 3 ans. En cas d'égalité, priorité au membre le plus ancien en fonction au sein du CDA.

Dominique Sonveaux nous informe qu'elle ne souhaite plus se représenter à l'issue de son mandat. Un manque de disponibilité motive sa décision.

Les membres du conseil d'administration tiennent vivement à la remercier pour son investissement au sein du conseil d'administration.

1.4 Neutralisation du montant de la licence collective

Le CDA proposera de reconduire la neutralisation de la licence collective pour la saison prochaine.

1.5 Catégories d'âge

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions formulées.

1.6 Calendrier 2012-2013 des compétitions AWBB

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le projet de calendrier rédigé par les présidents des départements championnat, coupes et arbitrage.

1.7 Coupes jeunes

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions d'amélioration du règlement présenté par le président du département coupes.

1.8 Coupes dames

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions d'amélioration du règlement présenté par le président du département coupes.

1.9 Coupes messieurs

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions d'amélioration du règlement présenté par le président du département coupes.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2012

Le procès-verbal de la réunion du 26/01/2012 publié le 10/02/2012 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'Administration.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 26 janvier 2012

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du courrier expédié par le Secrétaire général suite aux décisions prises lors du dernier CDA aux clubs, membres et/ou comités suivants :

- 0689 R. Jodoigne – mixité pupilles
 - 1325 RBC Erquelines – Parfondry
 - 0550 RBC Wanze – Tournoi
 - 0217 US Lambusart – Rozek
 - 2069 BC Oreye – Jossens
 - 1569 JS Keumiée – Strizzolo Michel
 - Secrétaire CJP Liège – Jossens
 - Secrétaire CJP Namur – Strizzolo Michel
 - Secrétaire CJP Bruxelles Brabant wallon – Great Garlic/Ganshoren
-
- Le président fait écho du suivi du dossier la JS Keumiée, lors de sa réunion avec le CP Namur du 6 février et de la solution retenue.

Les membres du CDA tiennent vivement à féliciter le CP Namur pour la manière et la sérénité avec laquelle il a géré le dossier.

3.1 Rapport de la réunion du 3 février 2012 avec Ethias.

Le Président, le Vice-président et Yvan SLANGEN ont rencontré les responsables d'Ethias le 03/02/2012. Ethias souhaite une plus grande visibilité. Il est envisagé d'augmenter l'attractivité du site, d'organiser des concours pour places gratuites, places VIP, etc... convention à finaliser – Le Summertour ne sera plus organisé vu l'absence d'intérêt d'Ethias pour le concept et l'imminence des nouveaux projets de l'AWBB appelés à initier les jeunes au Basketball.

Les volets exclusivité dans le monde bancaire, le return via les équipes nationales de jeunes ont été également abordés.

La nouvelle convention couvrira la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31/08/2013.

4. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

4.1. Basket for Tchad

Le CDA a pris connaissance de la demande. Il marque son accord de principe et attend les propositions de l'organisateur.

4.2. Demande de dérogation – Bulls Philippeville

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier reçu du club. Les décisions seront prises lors de l'assemblée provinciale qui se tiendra en mai.

4.3. RBC Erquelines - Joueur Parfondry

Suite à notre demande de justificatif, le club de RBC Erquelines ne peut pas présenter un document d'affiliation signé par le joueur. Le Conseil d'Administration marque son accord pour l'affiliation du joueur au club de BC Waudrez.

4.4. CP Liège – Autorisation de participation à un tournoi international + Désignations arbitres

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance et marquent leur accord pour la participation d'une équipe "cadets" de Belgacom Liège au tournoi de Sporta Bertrange (Grand Duché de Luxembourg) les 6,7 et 8 avril 2012. Il est également demandé la participation de 2 arbitres. Le CDA transférera la demande au département arbitrage régional.

4.5. Dossier BBW – Mutations administratives PM12

Suite à la demande du groupement des Parlementaires de Bruxelles Brabant wallon, relayant un courrier d'un club de la province de Liège, les membres du CDA décident de présenter une modification du PM12 lors de la prochaine AG de mars 2012.

4.6. Rapport de la réunion du 16 février 2012 au Cabinet du Ministre Antoine

Le Président et R. Obsomer se sont rendus auprès du cabinet du Ministre pour expliquer la problématique de la création du 3 c 3 à l'AWBB. Le point fera l'objet d'une nouvelle approche lors de la prochaine réunion du CDA.

5. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

5.1 Nominations ad hoc E. Loze

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Emile LOZE (CJP BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 06.02.2012.

5.2 Nomination ad hoc J. Meurice

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Jacques MEURICE (CJP NAM) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil d'Appel du 18.02.2012.

5.3 Dossier certificats médicaux Club d'Eghezée

Le Conseil d'Administration est saisi d'un dossier émanant du Procureur Hancotte concernant des soupçons de fraude aux certificats médicaux. Il décide de transmettre ce dossier à une commission d'enquête qui sera présidée par Dominique Doyen.

5.4 Evocation de la décision du Conseil d'Appel du 18/11/2011 Match CEP Fleurus-Olympic Mont sur Marchienne

Les faits

Le club **CEP FLEURUS** a aligné un joueur non qualifié lors d'une rencontre de la ^{2^{ème}} journee de championnat l'opposant au club **BC BELLEFLAMME**. Dans les 10 jours de la réception de la feuille de match, le département a infligé un forfait administratif.

A la lecture des résultats corrigés dans le classement, le club **OLYMPIC MONT-SUR-MARCHIENNE** ayant rencontré le club **CEP FLEURUS** lors de la première journée de championnat introduit une réclamation dans les 10 jours qui ont suivi la parution officielle du résultat corrigé de la rencontre ayant opposé les clubs **CEP FLEURUS** et **BC BELLEFLAMME**.

En appel, la réclamation du club **OLYMPIC MONT-SUR-MARCHIENNE** a été jugée recevable et fondée : le club **CEP FLEURUS** perdant par forfait la rencontre l'ayant opposé au club **OLYMPIC MONT-SUR-MARCHIENNE**.

Les textes

L'article PJ 34 précise que pour introduire une réclamation relative à la qualification d'un joueur affecté, coach, assistant-coach, il faut la déposer « *dans les 10 jours calendrier qui suivent la rencontre, sauf en rencontres de tournois et de coupes où ces réclamations doivent être introduites dans les 48 heures, ou endéans les huit jours, à dater de la publication, sur le site Internet de l'AWBB, de la date et du club d'affectation. Après ces délais, le résultat de la rencontre reste définitivement acquis.*

L'article PA 70 précise que « *Lorsque le Département championnat apprend qu'un joueur n'est pas qualifié pour disputer une certaine rencontre, il doit, dans les plus brefs délais, appliquer l'article PC.16 (documents manquants), qu'une réclamation ait été introduite ou non. « Le Département championnat a un délai de dix (10) jours calendrier qui suit la date de réception des feuilles de match pour contrôler la qualification des joueurs. »*

Evocation

- Attendu que le conseil d'appel a décidé dans sa décision du 18 novembre 2011 qu'une réclamation pouvait être introduite par un club tiers dans un délai de 10 jours qui débute au moment de la parution officielle du résultat de la rencontre ayant opposé 2 autres clubs et ce sur la base d'une infraction aux statuts ;
- Attendu qu'il convient de rappeler que l'assemblée générale de juin 2007 a décidé de raccourcir tous les délais de procédure, l'objectif étant de garantir la finalité des compétitions organisées par l'AWBB ;
- Attendu que l'assemblée générale du 24 mars 2008 a adapté le texte de l'article PA 70 relatif aux modalités de contrôles des instances fédérales, la ratio legis étant de ne pas octroyer un délai de contrôle plus important aux instances fédérales qu'aux clubs et de poursuivre le même objectif;
- Attendu que l'actualisation permanente des listes PC 53, publiées sur le site officiel de l'AWBB permet à tout club de contrôler la qualification des joueurs adverses avant, pendant et après la rencontre qu'il dispute ;
- Attendu que dans le cas d'un contrôle a posteriori, le délai de 10 jours calendrier est suffisant pour prendre position ;
- Attendu que la thèse qui reviendrait à permettre à un club tiers de déposer une réclamation dans les 10 jours qui suivent la parution officielle du résultat corrigé d'une rencontre à laquelle il n'a pas participé et qui avait fait l'objet d'un contrôle légitime par les instances fédérales ne peut être validée puisqu'elle reviendrait à octroyer plus de droits à ce club tiers qu'aux clubs ayant disputé la rencontre et aux instances fédérales ;
- Attendu qu'en outre cette thèse risquerait de mettre en péril la gestion et la finalité de tous les championnats (imaginons qu'une infraction discontinue, découverte lors de la dernière journée de championnat, publiée avant les play-offs, puisse servir d'assise à une réclamation pour tous les autres clubs de la série et remettre ainsi en question les résultats acquis sur le terrain ;

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'Administration, réuni à Jambes le 16 février 2012, décide à l'unanimité :

- D'annuler la décision du conseil d'appel du 18 novembre 2011
- De confirmer le résultat de la rencontre 110017 , division 1 régionale Messieurs du 11.09.2011
1011 **CEP FLEURUS** vs 1724 **OLYMPIC MONT-SUR-MARCHIENNE**, soit **72-68** en faveur de 1011 **CEP FLEURUS**.
- De supprimer l'amende de 87,10 € fixée par la Chambre d'Appel (TTA + PC73)

5.5 CJP BBW- Amendes non payées pour joueurs, coachs ou arbitres (S11)

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'un courrier émanant du CJP BBW dans lequel celui-ci fait remarquer que 2 membres qui n'ont pas payé leur amende depuis 2008 sont actifs, soit comme joueur, coachs ou arbitres.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les informations avant de contacter les différents clubs dont ces personnes font partie pour les informer de la situation existante.

6. Finances

6.1. Argumentaire TTA

Il s'agit des montants repris au PC73 du TTA. Etant donné l'absence du Trésorier général, ce dossier sera évoqué ultérieurement.

7. Gestion du personnel

7.1. Contrat de Daniel Goethals

Le contrat de travail se termine le 28/02/2012. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec l'intéressé jusqu'au 28 février 2013.

8. Dossiers en cours

8.1 Plan basket Ministre Antoine : Prochaine LS

Une lettre du secrétaire sera rédigée pour expliquer certains points concernant ce plan et, notamment, la confection des banderoles reprenant le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ADEPS à placer dans chaque salle. Dans le but d'uniformiser ces banderoles et obtenir des prix les plus bas, les membres du Conseil d'Administration décident de s'occuper de la demande de prix à plusieurs fournisseurs pour la fabrication d'environ 250 pièces (si tous les clubs adhèrent à la proposition). Cette initiative permettra de décharger les clubs de leur obligation d'élaborer cette banderole publicitaire tout en bénéficiant d'un prix "plancher".

Les clubs sont libres d'accepter ou non la proposition du Conseil d'Administration mais, en cas d'accord, la demande pour la fabrication doit être envoyée au secrétariat général. Le montant "au prix coûtant" sera répercuté sur la facture du club.

9. Départements

9.1 Département Détection & Sélection

9.1.1 Problématique de l'organisation de la JRJ du 11 mars 2012

J. Nivarlet explique les accords pris avec le club de Spirou jeunes en remplacement de l'organisation qui avait été confiée à l'origine à BBW. Il confirme la date du 11/3 à Jumet pour cette manifestation.

9.2 Département Promotion

9.2.1 Débriefing journée des mandataires

J. Ringlet explique le déroulement des 2 journées "Salon des mandataires" qui se sont tenues au Wex de Marche-en-Famenne. Une démonstration de 3 c 3 a été effectuée par le club de Dexia Namur Capitale.

Il propose d'organiser une démonstration de 3 c 3 dans chaque province dans le cadre des 10 ans de l'AWBB.

9.3. Département Entraîneurs

9.3.1. Demande de formation décentralisée

Les membres du Conseil d'Administration acceptent la demande pour l'organisation du cours à La Rulles.

9.3.2. Demande de formation décentralisée

Les membres du Conseil d'Administration acceptent la demande pour l'organisation du cours à Royal 4

9.3.3. Demande de formation décentralisée

Les membres du Conseil d'Administration acceptent la demande pour l'organisation du cours à Ciney

9.3.4. Réforme de la formation des cadres par l'ADEPS

D.Doyen & R.Obsomer représenteront l'AWBB aux réunions des 16 et 23 mars à Jambes organisées par l'ADEPS.

9.4. Département Arbitres

9.4.1. CFA et informations aux arbitres.

La FIBA a demandé à l'instructeur de diffuser au maximum une clé USB "teaching material". Le responsable du département regrette que les différents CP – plus particulièrement les CFA - n'ont pas répercuté la clé USB aux arbitres et entraîneurs de leur province.

Une dernière tentative sera envisagée.

9.5. Département Coupes AWBB

Le conseil d'administration adresse toutes ses félicitations aux clubs organisateurs pour l'accueil et la qualité du travail fourni à l'occasion des demi finales

B. Scherpereel remercie les membres du CDA qui ont assisté aux demi-finales des coupes AWBB + ceux qui ont encouragé le département par SMS.

En ce qui concerne les finales, il a rencontré les organisateurs de Mons-Hainaut et il semblerait qu'un problème soit apparu pour ce qui est de l'animation média. Le matériel de Sud Radio est implanté à l'année dans la salle. Il n'est donc pas possible de choisir notre média habituel à savoir Radio Contact.

Le point sera débattu lors d'une réunion de travail qui aura lieu le 22 février 2012 avant de revenir éventuellement au CDA.

10. Nouvelles de la FRBB

10.1. Nomination des staffs des équipes BNT jeunes

J. Nivarlet transmet et explique le tableau des désignations ci-après :

	Girls	Boys
U16	HC : Arvid Diels Ass : Pierre Cornia Kiné : Laetitia Duchesne Manager : Eddy Hendrickx	AWBB : Vincent Bouffioux Ass : Olivier Foucart Kiné : Hélène Streeel Manager : Vincent Stavaux
U17	HC : Arvid Diels Ass : Pierre Cornia Kiné : Laetitia Duchesne Manager : Eddy Hendrickx	
U18	AWBB : Ass : Hamady Ly Kiné : Carla Coppola Manager : Serge Kovaleni / Gérard Besson	AWBB : Etienne Louvrier Ass : Steve Ibens kiné : Xavier Simon Manager : AWBB (Consentino)
U20	Décision à prendre lors de la prochaine réunion en fonction des décisions prises chez les dames	VBL : Paul Vervaeke Ass : Yvan Devreught Kiné : Fabian Dandois Manager : Kris Fels

Les membres du conseil d'administration approuvent les propositions de nominations des membres AWBB.

10.2. Problématique BNT dames

Malgré un dernier entretien avec la VBL du 27/01/2012, force a été de constater que l'AWBB et la VBL ne sont pas parvenues à envisager une solution commune sur la direction du BNT dames.

Le conseil d'administration de la FRBB a dès lors décidé de confier le management du BNT Dames à une structure extérieure.

Proposition a été faite de faire appel à Jacques LEDURE pour organiser une structure identique à celle des Messieurs.

Le conseil d'administration de l'AWBB acte la solution envisagée sans la partager.

11. Calendrier des activités

- Finales des coupes du Hainaut les 3 et 4 mars 2012
- JRJ à Jumet le 11 mars 2012
- Finales coupes AWBB : 17 & 18 mars 2012

12. Divers

- A.Kaison : présente le calendrier second tour juniors
- L.Lopez : Annonce le remplacement de Daniel Parenté
- L.Lopez : préconise l'envoi d'un rappel des Photos à envoyer au SG dans la LS. Une liste de photos manquantes paraîtra vers fin mars
- P.Flament : projette une réunion calendrier pour la compétition nationale

La réunion se termine à 22 heures 20

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général